

Table des matières

A. CODE DU TRAVAIL (EXTRAITS)

31 juillet 2006. – CODE du travail (<i>Mémorial A n° 149, 29 août 2006</i>)	1
31 juillet 2006. – LOI portant introduction d'un Code du travail (<i>Mémorial A n° 149, 29 août 2006</i>)	47

B. LOIS

1. Lieux de travail

29 avril 2000. – LOI transposant la directive n° 92/29/CEE du Conseil du 31 mars 1992 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour promouvoir une meilleure assistance médicale à bord des navires (<i>Mémorial A n° 36, 12 mai 2000</i>)	50
11 août 2006. – LOI relative à la lutte antitabac (<i>Mémorial A n° 154, 1^{er} septembre 2006</i>)	51

2. Établissements classés et Accidents majeurs

10 juin 1999. – LOI relative aux établissements classés (<i>Mémorial A n° 100, 28 juillet 1999</i>)	57
28 avril 2017. – LOI concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et portant modification de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés (<i>Mémorial A n° 459, 3 mai 2017</i>)	64

3. Code pénal (extrait)

16 juin 1879. – CODE pénal	79
----------------------------------	----

4. Association d'assurance accident (extrait)

12 mai 2010. – LOI portant réforme de l'assurance accident et modifiant: 1) le Code de la sécurité sociale; 2) la loi modifiée du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois; 3) la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat; 4) le Code du travail; 5) la loi modifiée du 18 avril 2008 concernant le renouvellement du soutien au développement rural; 6) la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (<i>Mémorial A n° 81, 27 mai 2010</i>)	80
--	----

5. Conseiller à la sécurité transport

24 décembre 1999. – LOI relative aux conseillers à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (<i>Mémorial A n° 155, 31 décembre 1999</i>)	81
---	----

6. Radioprotection (rayonnements ionisants)

28 mai 2019. – LOI 1. relative à la protection sanitaire des personnes contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants et à la sécurité des sources de rayonnements ionisants contre les actes de malveillance; 2. relative à la gestion des déchets radioactifs, du transport de matières radioactives et de l'importation; 3. portant modification de la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la santé (<i>Mémorial A n° 389, 7 juin 2019</i>)	82
--	----

7. Sécurité dans la fonction publique et dans les écoles

19 mars 1988. – LOI concernant la sécurité dans les administrations et services de l'État, dans les établissements publics et dans les écoles. Texte consolidé	115
--	-----

C. RÈGLEMENTS

1. Lieux et équipements de travail

1.1. Lieux de travail

4 novembre 1994. – RÈGLEMENT grand-ducal concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour les lieux de travail (<i>Mémorial A n° 96, 17 novembre 1994</i>)	119
---	-----

1.2. Équipements de travail

4 novembre 1994. – RÈGLEMENT grand-ducal concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail (<i>Mémorial A n° 96, 17 novembre 1994</i>)	124
---	-----

1.3. Équipements de protection individuelle

4 novembre 1994. – RÈGLEMENT grand-ducal concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de protection individuelle (<i>Mémorial A n° 96, 17 novembre 1994</i>)	129
---	-----

1.4. Signalisation de sécurité

14 novembre 2016. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les prescriptions minimales pour la signalisation de sécurité et de santé au travail (<i>Mémorial A n° 235, 23 novembre 2016</i>)	146
--	-----

1.5. Assistance médicale à bord des navires

22 juin 2000. – RÈGLEMENT grand-ducal portant exécution de la loi du 29 avril 2000 transposant la directive 92/29/CEE du Conseil du 31 mars 1992 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour promouvoir une meilleure assistance médicale à bord des navires (<i>Mémorial A n° 80, 21 août 2000</i>)	150
--	-----

1.6. Atmosphères explosives

21 mars 2005. – RÈGLEMENT grand-ducal concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphères explosives (<i>Mémorial A n° 39, 5 avril 2005</i>)	165
--	-----

1.7. Objets tranchants - Équipements de travail

29 avril 2016. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL relatif à la prévention des blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et dans le secteur sanitaire (*Mémorial A n° 90, 13 mai 2016*). 168

2. Secteurs d'activité**2.1. Entreprises industrielles et commerciales**

28 août 1924. – ARRÊTÉ GRAND-DUCAL concernant les prescriptions relatives à la santé et la sécurité du personnel occupé dans les entreprises industrielles et commerciales (*Mémorial A n° 44, 12 septembre 1924*). 170

2.2. Travaux de construction, d'aménagement, de réparation ou de terrassement

28 août 1924. – ARRÊTÉ GRAND-DUCAL concernant les prescriptions relatives à la santé et la sécurité du personnel occupé aux travaux de construction, d'aménagement, de réparation ou de terrassement (*Mémorial A n° 44, 12 septembre 1924*). 173

2.3. Industries extractives par forage

4 novembre 1994. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs des industries extractives par forage (*Mémorial A n° 96, 17 novembre 1994*). 177

2.4. Industries extractives à ciel ouvert ou souterraines

4 novembre 1994. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs des industries extractives à ciel ouvert ou souterraines (*Mémorial A n° 96, 17 novembre 1994*). 183

2.5. Formations et agréments des coordinateurs de sécurité et santé chantiers

9 juin 2006. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL – concernant la formation appropriée par rapport aux activités de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles; – déterminant les modalités d'octroi de l'agrément en matière de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles (*Mémorial A n° 103, 14 juin 2006*). 189

2.6. Programmes de formation pour coordinateurs de sécurité et santé chantier

23 juillet 2018. – ARRÊTÉ MINISTÉRIEL déterminant les programmes de formation pour coordinateurs de sécurité et de santé tels que prévus par l'article 2 du règlement grand-ducal du 9 juin 2006 relatif à la formation appropriée par rapport aux activités de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles. (*Mémorial B n° 2189, 21 août 2018*). 192

2.7. Chantiers de construction temporaires ou mobiles

27 juin 2008. – RÈGLEMENT grand-ducal concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé à mettre en oeuvre sur les chantiers temporaires ou mobiles (*Mémorial A n° 122, 21 août 2008*). 198

2.8. Systèmes d'extraction ou d'épuration des fumoirs

27 novembre 2013. – RÈGLEMENT grand-ducal fixant les caractéristiques techniques et les modalités de conception des systèmes d'extraction ou d'épuration des fumoirs dans les débits de boissons et dans les locaux à usage collectif des établissements d'hébergement (*Mémorial A n° 204, 29 novembre 2013*). 205

3. Risques spécifiques**3.1. Exposition à l'amiante**

15 juillet 1988. – RÈGLEMENT grand-ducal concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amianté pendant le travail (*Mémorial A n° 40, 30 juillet 1988*). 206

3.2. Agents biologiques

4 novembre 1994. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail (*Mémorial A n° 96, 17 novembre 1994*). 213

3.3. Manutention manuelle de charges

4 novembre 1994. – RÈGLEMENT grand-ducal concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs (*Mémorial A n° 96, 17 novembre 1994*). 222

3.4. Équipements à écran de visualisation

4 novembre 1994. – RÈGLEMENT grand-ducal concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives au travail sur les équipements à écran de visualisation (*Mémorial A n° 96, 17 novembre 1994*). 224

3.5. Radioprotection (rayonnements ionisants)

1^{er} août 2019. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL relatif à la radioprotection. (*Mémorial A n° 528, 5 août 2019*). 226

3.6. Agents cancérigènes ou mutagènes ou substances reprotoxiques

13 mars 2025. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la protection des salariés contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques au travail. (*Mémorial A n° 93, 17 mars 2025; Rect. Mémorial A n° 105, 20 mars 2025*). 263

3.7. Agents chimiques

14 novembre 2016. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la protection de la sécurité et de la santé des salariés contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (*Mémorial A n° 235, 23 novembre 2016; Rect. Mémorial A n° 240, 1^{er} décembre 2016; Rect. Mémorial A n° 247, 8 mars 2017*). 268

3.8. Agents physiques - Vibrations

6 février 2007. – RÈGLEMENT grand-ducal 1. concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (vibrations) 2. portant modification du règlement grand-ducal du 17 juin 1997 concernant la périodicité des examens médicaux en matière de médecine du travail (*Mémorial A n° 23, 2 mars 2007*). 274

3.9. Agents physiques - Bruit

6 février 2007. – RÈGLEMENT grand-ducal 1. concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (bruit) 2. portant modification du règlement grand-ducal du 17 juin 1997 concernant la périodicité des examens médicaux en matière de médecine du travail (<i>Mémorial A n° 23, 2 mars 2007</i>).	278
--	-----

3.10. Rayonnements optiques artificiels et rayonnement solaire

26 juillet 2010. – RÈGLEMENT grand-ducal 1. relatif aux prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des salariés aux risques dus aux agents physiques (rayonnements optiques artificiels et rayonnement solaire) 2. portant modification du règlement grand-ducal modifié du 17 juin 1997 concernant la périodicité des examens médicaux en matière de médecine du travail (<i>Mémorial A n° 131, 12 août 2010</i>).	281
---	-----

3.11. Agents physiques - Champs électromagnétiques

17 mai 2017. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des salariés aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques) (<i>Mémorial A n° 498, 22 mai 2017</i>).	290
---	-----

3.12. Lutte contre la Covid-19

17 avril 2020. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant introduction d'une série de mesures en matière de sécurité et santé au travail dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 (<i>Mémorial A n° 304, 17 avril 2020</i>).	298
---	-----

4. Services de santé au travail

4.1. Médecin du travail

31 janvier 1995. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL relatif à la formation du médecin du travail (<i>Mémorial A n° 11, 10 février 1995</i>).	299
---	-----

4.2. Personnel, locaux et équipement

2 avril 1996. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL relatif au personnel, aux locaux et à l'équipement des services de santé au travail (<i>Mémorial A n° 26, 26 avril 1996</i>).	300
---	-----

4.3. Fiche d'examen médical

2 avril 1996. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL relatif à la fiche d'examen médical à utiliser en médecine du travail (<i>Mémorial A n° 26, 26 avril 1996</i>).	301
---	-----

4.4. Périodicité des examens médicaux

17 juin 1997. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la périodicité des examens médicaux en matière de médecine du travail (<i>Mémorial A n° 47, 7 juillet 1997</i>).	302
---	-----

4.5. Voie de formation des médecin du travail

6 décembre 1999. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL prorogeant de cinq ans la voie de formation des médecins du travail prévue à l'article 11 deuxième tiret de la loi du 17 juin 1994 concernant les services de santé au travail (<i>Mémorial A n° 146, 23 décembre 1999</i>).	304
---	-----

4.6. Rapport d'activité annuel

21 août 2013. – ARRÊTÉ MINISTÉRIEL déterminant le modèle du rapport d'activité annuel des services de santé au travail (<i>Mémorial A n° 161, 6 septembre 2013; Rect. Mémorial A n° 191, 4 novembre 2013</i>).	305
--	-----

5. Services de protection

5.1. Nombre, catégories, capacités et formations des travailleurs désignés

9 juin 2006. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL – déterminant le nombre suffisant des travailleurs désignés – catégorisant les entreprises dans lesquelles l'employeur peut assumer lui-même la fonction de travailleur désigné – relatif aux capacités des travailleurs désignés – relatif à la formation des travailleurs désignés (<i>Mémorial A n° 102, 14 juin 2006</i>).	307
---	-----

5.2. Programmes des différents cycles de formation pour travailleurs désignés

18 juillet 2007. – ARRÊTÉ MINISTÉRIEL déterminant les programmes des différents cycles de formation pour travailleurs désignés tels que prévus par l'article 7 du règlement grand-ducal du 9 juin 2006 relatif à la formation des travailleurs désignés (<i>Mémorial A n° 160, 24 août 2007</i>).	312
---	-----

5.3. Fonctions et formation du conseiller à la sécurité

24 décembre 1999. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL relatif aux fonctions et au certificat de formation du conseiller à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses. (<i>Mémorial A n° 155, 31 décembre 1999</i>).	323
--	-----

5.4. Sujets des formations complémentaires pour travailleurs désignés

19 novembre 2018. – ARRÊTÉ MINISTÉRIEL déterminant les sujets à traiter lors des formations complémentaires pour les différents cycles de formation pour travailleurs désignés tels que prévus par l'article 7 du règlement grand-ducal du 9 juin 2006 relatif à la formation des travailleurs désignés. (<i>Mémorial B n° 3507, 23 novembre 2018</i>).	326
---	-----

6. Représentation du personnel

6.1. Modalités de formation du délégué à la sécurité

27 septembre 2004. – RÈGLEMENT grand-ducal concernant la fixation des modalités de formation des délégués à la sécurité (<i>Mémorial A n° 172, 22 octobre 2004</i>).	328
--	-----

7. Établissements classés et Accidents majeurs

7.1. Nomenclature et classification des établissements classés

10 mai 2012. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant nouvelles nomenclature et classification des établissements classés et modifiant – le règlement grand-ducal modifié du 14 septembre 2000 concernant les études des risques et les rapports de sécurité; – le règlement grand-ducal modifié du 7 mars 2003 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement (<i>Mémorial A n° 105, 25 mai 2012</i>).	329
--	-----

7.2. Comité d'accompagnement en matière d'établissements classés	
20 juillet 1999. – RÈGLEMENT grand-ducal déterminant la composition, le mode de fonctionnement et les indemnités du comité d'accompagnement en matière d'établissements classés (<i>Mémorial A n° 100, 28 juillet 1999</i>)	352
7.3. Accidents majeurs	
17 juillet 2000. – RÈGLEMENT grand-ducal concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (<i>Mémorial A n° 73, 11 août 2000</i>)	353
28 avril 2017. – LOI concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et portant modification de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés (<i>Mémorial A n° 459, 3 mai 2017</i>)	353
7.4. Études des risques et rapports de sécurité	
14 septembre 2000. – RÈGLEMENT grand-ducal concernant les études des risques et les rapports de sécurité (<i>Mémorial A n° 100, 5 octobre 2000</i>)	354
7.5. Procédure particulière pour certains établissements classés	
13 septembre 2011. – RÈGLEMENT grand-ducal concernant la procédure particulière à suivre pour certains établissements classés (<i>Mémorial A n° 205, 3 octobre 2011</i>)	355
8. Organismes de contrôle	
8.1. Intervention d'organismes de contrôle	
6 mai 1996. – RÈGLEMENT ministériel concernant l'intervention d'organismes de contrôle dans le cadre des compétences et attributions de l'Inspection du travail et des mines (<i>Mémorial A n° 38, 7 juin 1996</i>)	356
9. Association d'assurance accident	
9.1. Procédure de déclaration des accidents	
17 décembre 2010. – RÈGLEMENT grand-ducal déterminant la procédure de déclaration des accidents «et des maladies professionnelles» et précisant la prise en charge de certaines prestations par l'assurance accident (<i>Règlement g.-d. du 5 juillet 2016</i>) (<i>Mémorial A n° 245, 28 décembre 2010</i>)	359
9.2. Prescriptions de prévention des accidents	
RÈGLEMENTS édictés par l'A.A.A. en application de l'article 154 du Livre II du Code de la sécurité sociale (<i>Mémorial A n° 245, 28 décembre 2010</i>)	361
10. Partenaires sociaux	
10.1. Convention relative au harcèlement et à la violence au travail	
15 décembre 2009. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant déclaration d'obligation générale de la convention relative au harcèlement et à la violence au travail conclue entre les syndicats O.G.B.-L et L.C.G.B., d'une part, et l'U.E.L., d'autre part (<i>Mémorial A n° 3, 13 janvier 2010</i>)	362
11. Avertissements taxés	
11.1. Interdiction de fumer	
14 mars 2007. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL relatif aux avertissements taxés et aux consignations en matière d'interdiction de fumer (<i>Mémorial A n° 38, 20 mars 2007</i>)	365
JURISPRUDENCE	367
INDEX ALPHABÉTIQUE	995